

ALTERNATIVE 2014

Avec Jacques MANGON, construisons

une alternative pour Saint Médard

Mai 2011

CENTRE DE COMPOSTAGE D'ISSAC : UN CAMOUFLET POUR LE MAIRE

Le Commissaire-enquêteur (*personnalité indépendante nommée par le Tribunal Administratif de Bordeaux pour ses qualités d'impartialité et de compétence*), **vient de donner un avis défavorable à la création de l'énorme centre de compostage de déchets verts (75 000 tonnes) de « La Grande Jauge ».**

C'est un désaveu cinglant pour le Maire qui essaye depuis 2008 d'imposer son projet et traite par le mépris les arguments de fond que nous avons avancés.

À l'issue d'un travail approfondi et objectif le Commissaire-enquêteur fonde son avis défavorable sur 8 points qui pour l'essentiel reprennent totalement notre avis.

- Comme nous, le Commissaire-enquêteur dit non à la pollution des sols et des eaux souterraines ;

- Comme nous, le Commissaire-enquêteur dit non à l'augmentation du trafic poids lourds et à sa dangerosité. Le Commissaire-enquêteur comptabilise 13 881 passages de camions et écrit (p. 18) « ce trafic se ferait en zone agglomérée entre Magudas et Issac avec équipements scolaires engendrant ainsi une saturation de l'axe RD 107 avec la très nette augmentation de la dangerosité d'une voirie non aménagée » ;

- Comme nous, le Commissaire-enquêteur dit non au risque de pollutions atmosphériques et d'émission de mauvaises odeurs. En raison des risques de pollutions atmosphériques qui peuvent être à l'origine d'infections et d'allergies, le commissaire-enquêteur recommande de « rechercher un autre site plus adéquat ou bien un autre procédé avec contrôle des rejets en milieu fermé comme dans d'autres pays européens » (p.24 du rapport).

Sur les odeurs, le Commissaire-enquêteur, relève les nombreux défauts de l'étude fournie et conclut « ce sont les nouvelles zones agglomérées de St Médard : logements sociaux d' Hastignan, d' Issac, de Cérillan, etc. qui sont implantés sous les vents dominants Ouest, Nord-Ouest et Sud Ouest et plus à l'est, le centre de Saint-Médard qui se trouveront impactées par les nuisances olfactives » (p.27 du rapport).

De plus, le rapport ajoute (p. 21) que : « face au risque incendie, les conditions de sécurité s'avèrent très insuffisantes par rapport au contexte aggravant de l'environnement industriel du site (camp de Souge, Aérospatiale), de la présence de bois, et de la proximité des zones habitées ».

Mais ce rapport est une étape (l'avis n'est que consultatif), **c'est pourquoi nous demandons :**

- l'arrêt de ce projet d'implantation voulu et défendu par le Maire de Saint-Médard contre l'intérêt des habitants, en particulier ceux des quartiers d'Issac , d'Hastignan et de Cérillan ;

- la recherche de solutions alternatives sans risque pour les populations et respectueuses de l'environnement.

www.alternative2014.com

> Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter : contact@alternative2014.com

ou : Jacques Mangon - Mairie de Saint Médard - Place de l'Hôtel de Ville - 33160 Saint Médard en Jalles